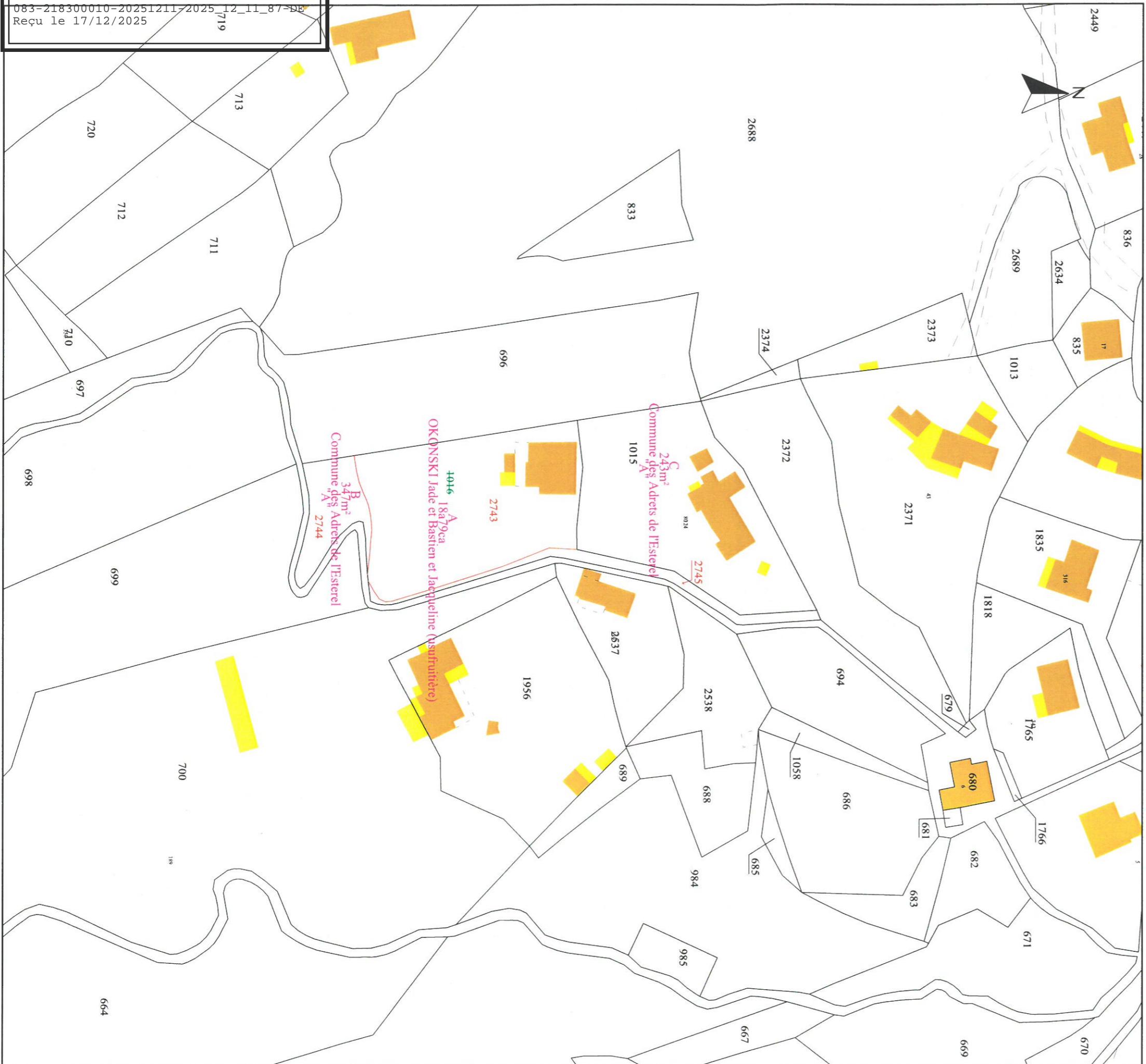


AR Prefecture

083-218300010-20251211-2025_12
Reçu le 17/12/2025 719



LES ADRETS DE L'ESTEREL (001)

EXTRAIT DU BILAN CARASTIRAI

Section : B
Feuille(s) : 000 B 02

N° d'ordre du document d'arpentage : 1492 B
Document vérifié et numéroté le 17/10/2025
ACDIF Draguignan
Par Vareille-Charles Hélène
Técnicienne géomètre
Signé

Cachet du service d'origine :

Service Départemental
des Impôts Fonciers du Var
Antenne de Draguignan

Téléphone : 04/94/60/49/33

Service Départemental
des Impôts Fonciers du Var
Antenne de Draguignan
Chemin de Sainte Barbe CS 30407
83008 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04/94/60/49/33

sdif.var-draguignan@dgfip.finances.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Qualité du plan : Plan non régulier

D'après le document d'arpentage dressé
Par TERCA DIMENSIONS-S.POLO
Réf. : 10346-7 (2)

ORDRE DES GÉOMÈTRES - EXPERTS
TERCA
dimensions 233 x 30 mm
83320 Saint-Raphaël
Signature in blue ink: *... au nom de ... à la date ... dans la forme ... les propriétaires peuvent ...*

CERTIFICATION	
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) à publier	
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fouries au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le en _____ par _____ géomètre à _____. Les propriétaires _____ déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.	
A	_____ , le _____
Modification	
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse, avoir effectué eux mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréeée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien reconnu). (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, a	